RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

ZONE DE DISTRIBUTION : SURY AUX BOIS-CHATENOY-COMBREUX

Conclusion sanitaire

2024

L'eau présente des dépassements en manganèse d'origine naturelle. La mise en service d'une station de traitement de ce paramètre en juillet 2025 permettra de remédier aux anomalies. L'eau distribuée a aussi présenté un épisode de qualité bactériologique dégradée. Les actions mises en œuvre ont permis de rétablir la qualité de l'eau.
La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les UDI. Toutefois, sans attendre cette date, des analyses seront programmées en 2025.
Cette fiche ne tient pas compte du chlorure de vinyle monomère (CVM) qui peut être présent dans certains secteurs du réseau alimentés par des canalisations en PVC. Une information spécifique a été adressée aux personnes concernées et le syndicat des eaux doit engager des mesures correctives.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage à SURY AUX BOIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (CHATENOY, COMBREUX, SURY-AUX-BOIS), soit 1483 personnes. Le responsable des installations est : SIAEP SURY-CHATENOY-COMBREUX.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP SURY-CHATENOY-COMBREUX » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B — Eau présentant un épisode de qualité bactériologique dégradé

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **143**
Conformité : **97 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,29 mg/L**
Valeur maxi : **0,29 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **22,6 °f**
Valeur maxi : **22,8 °f**

MANGANÈSE

eau présente des dépassements en manganèse d'origine naturelle

Elément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **137**
Valeur moyenne : **75,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **1920 microgramme/L**

Édité le **10/07/2025**

UDI **045000627**

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret - Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
02 38 77 32 32 ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr